



Bilan

Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	60 855	3 597	57 257	
	Immobilisations financières (1)	1 249 198		1 249 198	799 789
	Total de l'actif immobilisé I	1 310 052	3 597	1 306 455	799 789
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	68 694		68 694	234 000
	Autres créances (3)	76 673		76 673	20 581
	Charges constatées d'avance	720		720	
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	240 412		240 412	57 994
Total de l'actif circulant II		386 499		386 499	312 574
Total général de l'actif (I + II)		1 696 551	3 597	1 692 954	1 112 363

Passif

		31/12/2025	31/12/2024
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	10 000	10 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	1 000	
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	698 753	538 602
	RESULTAT DE L'EXERCICE	126 495	161 150
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		836 248	709 753
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	436 626	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	103 554	746
	Dettes fiscales et sociales	107 641	85 195
	Comptes courants d'associés	164 666	310 626
	Autres dettes	44 220	6 044
	Produits constatés d'avance		
Total III		856 707	402 610
Total général I+II+III		1 692 954	1 112 363

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

861 718

(4) Dont dettes à plus d'un an

147 014

(2) Dont créances à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

975 044

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

Annexe aux Comptes

de l'exercice clos le 31/12/2025

I - MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés, à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les règles générales appliquées pour l'établissement et la présentation des comptes annuels résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

II - CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

III - CONSOLIDATION

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation, par intégration globale, d'une autre société.

IV - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Information sans objet, la société n'ayant pas activé de telles immobilisations.

V - COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

La société n'a pas, au cours de l'exercice, produit d'immobilisations pour elle-même.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

A la clôture de l'exercice, les participations ressortissant du domaine des filiales et participations au sens des articles 354 et 355 de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, s'élèvent globalement à _____ et concernent les sociétés suivantes :

Quote-part de

Capitaux

dont résultat

	<i>capital détenue en %</i>	<i>propres</i>	<i>du dernier exercice</i>
AMBROISIE	39%	653 317 €	127 163 €
STAR FOOD THILLOIS	39%	938 231 €	45 814 €
STAR FOOD ITALIA	39%	322 170 €	12 670 €
3 BC	70%	70 705 €	33 443 €

VII - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Est présenté ci-après le tableau fiscal n° 2054 N.

VIII - AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

IX - METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES DEPRECIATIONS

- Amortissements

Est présenté ci-après le tableau fiscal n° 2055 N détaillant les situations et mouvements de l'exercice (cadre A), ainsi que la ventilation des dotations de l'exercice (cadre B).

Pour les biens décomposables, les durées retenues sont les suivantes :

- Pour la structure : durée d'usage fiscalement admise sans comptabiliser un amortissement dérogatoire.
- Pour les composants : durée réelle d'utilisation sans amortissements dérogatoires si les durées d'usage ne sont définies précisément.

Pour les biens non décomposables, l'entreprise a choisi d'appliquer la mesure de simplification réservée aux PME, à savoir à ne pas rechercher les durées réelles, ou durée d'utilisation, mais à appliquer les durées d'usage fiscalement admises et à prendre directement en compte les suppléments d'amortissements liés au dégressif, faisant l'objet d'une dotation unique.

Aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. La base d'amortissement des immobilisations est le coût de revient total.

- Provisions et dépréciations

Est présenté, ci-après, le tableau fiscal n° 2056 N.

Aucun indice significatif de dépréciation sur immobilisations n'a été identifié.

X - COUT DE PRODUCTION DU STOCK

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production du stock.

XI - ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Information sans objet, car il n'est pas détenu de stocks fongibles.

XII- ELEMENTS DECOMPOSABLES

Il n'a pas été identifié, ni à l'ouverture, ni durant l'exercice d'actifs décomposables significatifs.

XIII - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

A la clôture de l'exercice, ces postes se sont élevés à :

- Charges constatées d'avance : Cf état ci-joint
- Produits à recevoir sur créances : Cf état ci-joint

XIV - AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

Information sans objet, car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

XV - CAPITAL SOCIAL

1 000 parts sociales, d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

XVI - RESULTAT DE L'EXERCICE CORRIGE

Le résultat de l'exercice n'a pas été affecté par l'application de la législation fiscale pour le calcul des amortissements et des provisions.

XVII - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Il n'a pas été contracté de dettes garanties par des sûretés réelles.

XVIII - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - CHARGES A PAYER SUR DETTES

- Produits constatés d'avance

Il n'existe pas de produits constatés d'avance en fin d'exercice.

- Charges à payer sur dettes

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, est la suivante :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : cf état ci-joint
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : cf état ci-joint
- Dettes fiscales et sociales : cf état ci-joint

XIX - ENTREPRISES LIEES

Les créances ou dettes concernant des entreprises liées ou en participation, sont les suivantes :

A l'actif :

- AMBROISIE : 7 200€ (Client)
- STAR FOOD Italia : 35 782€ (Créance)
- 3 BC : 239 142€ (Créance)
- 3 BC Via (STAR FOOD THILLOIS) : 173 899€ (Crances)

Au passif :

- STAR FOOD THILLOIS : 11 247€ (Dettes) - 7 271€ (Facture à établir)
- STAR FOOD THILLOIS (Via 3BC) : 173 899€ (Dettes)
- AMBROISIE : 251 479€ (Dettes) - 25 117€ (Facture à établir)

XX - ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

Tableau fiscal n° 2057 N joint.

XXI - ECARTS DE CONVERSION

Aucune opération en devises ne figure dans les soldes des comptes de tiers en fin d'exercice. Par suite, les écarts de conversion n'ont pas de raison d'être mentionnés.

XXII - CREDIT BAIL

Aucune opération de crédit-bail n'est en cours à la clôture de l'exercice.

XXIII - REPRISE D'AMORTISSEMENTS

Aucune reprise d'amortissements n'a été effectuée au cours de l'exercice, hormis celles relatives aux cessions.

XXIV - METHODES DE REEVALUATION

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

XXV - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Aucun engagement n'a été donné ou reçu à la fin de l'exercice.

XXVI - SITUATION FISCALE LATENTE

	Taux d'imposition	
	25 %	15 %
Allègements futurs d'impôts	-	-
Provisions non déductibles (congés payés, organic, etc...)	-	-

Accroissements futurs d'impôts	-	-
Provisions réglementées (provision pour hausse de prix)		
Résultats non encore imposables	-	-
Eléments à imputer		
. déficit reportable		
. amortissements réputés différés		

XXVII - PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

XXVIII - PENSIONS

Aucun engagement en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés, n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

XXIX - REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

Ce montant n'est pas indiqué, car cela conduirait à divulguer une information de caractère personnel.

XXX - NOMBRE DE SALARIES

L'effectif moyen du personnel est de 5.

ULYSSE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 77 place Drouet d'Erlon
51100 REIMS
520 671 884 RCS REIMS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02 juin 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 126 495 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	126 495 euros
------------------------	---------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	698 752 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	825 247 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 825 247 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 02 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

